



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contraception

Question écrite n° 102088

## Texte de la question

M. Jean-Michel Clément attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le danger de la méthode de contraception définitive « Essure ». Ce sont des micro-implants composés de nickel (métal lourd reconnu comme le plus allergisant au contact cutané), titane, PET (polyéthylène téréphtalates), qui sont insérés dans les trompes de Fallope par les voies naturelles. Cette méthode présentée comme idéale entraîne chez des milliers de femmes françaises de nombreux effets indésirables tels que douleurs pelviennes, musculaires, perforations d'organes, réactions allergiques, auto-immunes, fatigue chronique ainsi que des soucis d'efficacité puisque des grossesses non désirées sont déclarées des années après la pose des implants. Comment expliquer que la plupart des patients voient certains de leurs symptômes s'amenuiser, voir disparaître totalement après le retrait ? Mais plus grave, l'enlèvement n'écarte pas le risque de laisser des fragments métalliques avec des fibres de PET, conduisant à un risque accru de récurrence des symptômes. Essure fait l'objet d'un arrêté visant à en encadrer l'acte de pose, et la France est le deuxième pays, derrière les États-Unis, où la méthode est la plus utilisée ! Aujourd'hui, les victimes d'Essure, se sont regroupées en une association afin de dénoncer les graves effets secondaires de ces implants, qui conduisent à une salpingectomie (ablation des trompes de Fallope) ou une hystérectomie (retrait de l'utérus), alors que la méthode est présentée comme non invasive. Manifestement, cette technique est dangereuse, il convient au plus vite de l'interdire avant qu'il ne soit trop tard pour de nouvelles personnes abusées et qu'un nouveau scandale du type « prothèses mammaires » n'éclate. C'est pourquoi il lui demande si elle envisage de retirer du marché cette méthode de contraception, au vu des risques et du nombre de victimes qui ne cesse d'augmenter.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Michel Clément](#)

**Circonscription :** Vienne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 102088

**Rubrique :** Femmes

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 janvier 2017](#), page 412

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)